6. tout savoir sur

LA FERMETURE DU CENTRE DE TRI DE NOTH 7. filières

LA FILIÈRE ÉCOMOBILIER



8. prévention BROYER SES DÉCHETS VERTS

la lettre

SEPTEMBRE 2020 / N°10

infodéchets



actualités



Didier Bardet, Président d'Evolis 23

L'année 2020, qui promettait d'être riche, aura, et de loin, surpassé tous les pronostics que nous avions fait pour elle. Elle devait voir le renouvellement des élus du syndicat, l'arrivée de l'extension des consignes de tri, la fermeture du centre de tri, la mise en place de la tarification incitative à Guéret, et de nombreuses autres réalisations... Tant de projets qui ont été mis entre parenthèses par la crise liée au Coronavirus.

Depuis mars, le syndicat, à l'image du pays, a vu son organisation chamboulée et a dû faire face à la situation en continuant à accomplir ses missions d'intérêt public, tout en se conformant aux règles sanitaires gouvernementales.

Ainsi, les grands projets de l'année ont fatalement été impactés et repoussés à des temps plus cléments. Nous allons donc continuer à ressentir les conséquences de la pandémie dans les mois qui arrivent, mais le syndicat a su s'adapter à la situation et la restructuration des actions suit son cours.

Bonne lecture à toutes et tous,

COVID-19

Durant toute la période de confinement pour raison de Coronavirus, les agents de collecte et de tri ont continué d'assurer leur mission.

Certains usagers ont pris très rapidement la mesure de leur investissement et ont su le leur témoigner en leur laissant régulièrement des mots sur leurs bacs.

Merci à vous!



Evolis 23 sur Facebook

Vous pouvez dorénavant retrouver le syndicat sur le réseau social Facebook. Y sont publiées les dernières informations du syndicat et de ses partenaires.

Evolis 23 continue par ailleurs, de répondre à vos questions uniquement par mail (relationusagers@evolis23.fr) et par téléphone (05 55 89 86 06).

Flashez pour vous rendre sur la page facebook d'evolis 23



Connaître son jour de collecte

Pour connaître votre jour de collecte, rendez-vous sur le site Evolis 23 :

www.evolis23.fr/jour-collecte

Les calendriers de collecte 2021 seront à récupérer dans votre mairie à partir de janvier 2021.

Et disponibles via le site internet d'Evolis 23.

Un premier bilan positif pour la Tarification incitative

Le bilan du passage à la Tarification Incitative est plutôt très positif, car les 175 kg/habitant/an espérés en 2019 se sont finalement transformés en 156 kg/habitant/an (pour rappel, en 2017, la production d'ordures ménagères sur notre territoire était de 209 kg/habitant/an) et ce pour l'ensemble du territoire d'Evolis 23 (hors Guéret).

En 2019, 273 usagers n'ont jamais présenté leur bac à la collecte, ou effectué de dépôts en contenants collectifs. Comme l'année précédente, Evolis 23 leur a fait parvenir un courrier de demande d'explication de ces non-présentations. Seuls 149 d'entre eux ont été en mesure de justifier ces « non-levées » (placement en hospitalisation de longue durée, décès ou même pratiques vertueuses).

Pour ceux qui n'ont pas pu apporter d'explications, des sanctions sont prévues par le règlement de collecte.

Les usagers dans leur ensemble ont finalement bien intégré ce nouveau fonctionnement et l'organisation et la gestion des nouveaux outils (logiciels, véhicules, ...) est désormais parfaitement rodée.





Madame, Monsieur,

Recycler vos emballages devient plus simple!

A compter du 1er septembre 2020 dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri.

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, bidons, et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en brique alimentaire. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Et en pratique, trois règles à connaître :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri!
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre, comme avant.

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au tri.

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à la lettre Infodéchets vous précise les nouvelles consignes en usage sur notre territoire. Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Si vous avez une question, vous pouvez consulter le site www.evolis23.fr.

Nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire via la page facebook d'Evolis 23.

Grâce à votre geste de tri, notre territoire agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Le Président d'Evolis 23, Didier Bardet

Les Grandes Fougères 23300 Noth tél. 05 55 89 86 00 fax. 05 55 89 86 01

www.evolis23.fr

A PARTIR DU <u>1^{ER}/09/2</u>020

C'est parti pour l'extension des consignes de tri!

lci, tous les emballages se trient!

Barquettes, pots, films et sachets plastiques, petits emballages métalliques, tels que les capsules de café ou les bouchons métalliques, ... tous les emballages rejoindront bientôt le bac jaune! L'expérimentation de l'Extension des Consignes de Tri lancée par CITEO en 2012, obligatoire sur tout le territoire national à partir de 2022, va devenir effective sur le territoire d'Evolis 23 à partir du 1^{er} septembre 2020.

En quelques chiffres

- 3700 tonnes de recyclables envoyées en 2019 vers les filières de recyclage depuis le centre de tri de Noth.
- 406 tonnes de bouteilles, bidons et flacons plastiques ont été triées en 2019 au centre de tri de Noth pour être transformées en autres bouteilles ou flacons ou en textile.
- 4 français sur 5 ont un doute au moment de trier leurs emballages.
- 4 kg, c'est la moyenne de recyclables supplémentaires triés en plus par chaque habitant dans les collectivités passées à l'Extension des Consignes de Tri.
- 1^{er} septembre 2020, c'est la date de passage l'Extension des Consignes de Tri pour les usagers d'Evolis 23.

Un procédé amélioré!

C'est grâce à l'alliance de trois collectivités que cette évolution est possible. Limoges Métropole, le SYDED 87 et Evolis 23 se sont associés pour mener à bien les travaux d'agrandissement et de modernisation du centre de recyclage de Beaune-les-Mines. Ce nouveau centre à la pointe de la technologie rend possible le tri de tous les emballages.

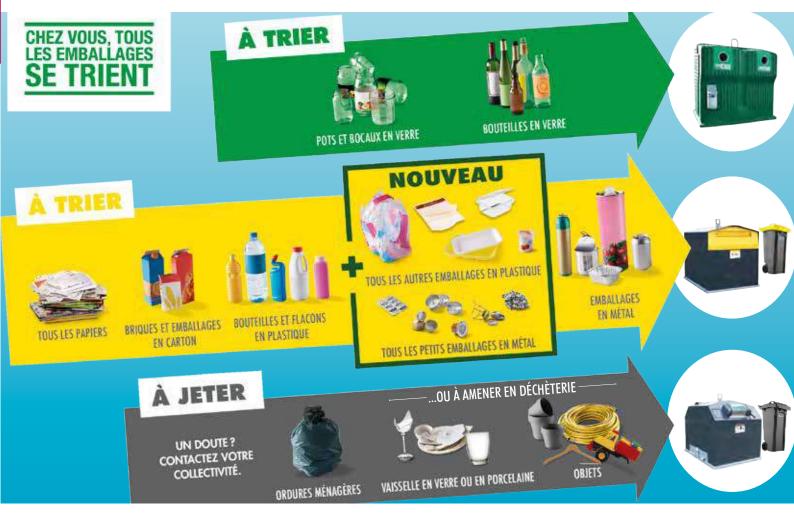
Avec cette extension de consignes, c'est l'ensemble du geste de tri qui est simplifié : PLUS BESOIN DE SE POSER LA QUESTION, SI C'EST UN EMBALLAGE, CA VA DANS LE BAC RECYCLABLE!

Cela permettra, en outre, d'améliorer les performances de recyclage et de valorisation.

Un geste simplifié

- **Ne lavez pas** vos emballages.
- Videz-les de leur contenu.
- **Pliez bien les cartons** pour gagner de la place dans le bac.
- Ne compactez pas les bouteilles, flacons et briques alimentaires, pour un tri plus efficace sur la chaîne de tri.
- Déposez vos recyclables en vrac dans les bacs de tri.

POUR LES HABITANTS DE GUÉRET : dans l'attente de la réception de votre bac jaune, continuez de déposer vos recyclables dans votre bac actuel. Mais cela ne vous empêche pas d'adopter les nouvelles consignes de tri !



Dans la technique, comment ça marche?

Le passage à l'extension des consignes de tri est devenu possible grâce à la modernisation et à l'agrandissement du centre de tri interdépartemental de Beaune-les-Mines. Ce tout nouveau centre va s'appuyer sur guatre étapes de tri:

- **Un tri rotatif** : sorte de crible (tamis) cylindrique, permettant de séparer les recyclables par taille.
- **Un tri balistique**: sorte de tapis roulant permettant de séparer les « objets » creux des objets
- Un tri optique : en éclairant les « objets » avec une lumière blanche « intelligente », qui va identifier chaque matière plastique et déterminer leur position sur le tapis roulant. Des souffles d'air dirigent ensuite chaque matière vers le casier lui correspondant.
- Un sur tri effectué par les trieurs : ils interviennent en fin de parcours pour affiner le tri et éviter les éventuelles erreurs.

Vos nouveaux autocollants

Les nouveaux autocollants ont été distribués à l'ensemble de la population par le biais de ce numéro*. Ces autocollants sont à placer sur vos bacs de collecte, en remplacement des anciens, que vous pouvez décoller.

Les consignes situées sur les contenants des points d'apport collectifs sont en cours de remplacement.

Et un mémo tri a été joint à ce numéro* pour vous accompagner au mieux dans ce changement.

Ordures Ménagères DISAC SEE FERME *Sauf à Guéret où ils seront distribués durant la mise en place de la tarification incitative.

En savoir plus:

yay Ceens

Déchets Recyclables

Mary Sales and

tout savoir sur...

Fermeture du centre de tri de Noth, les évolutions possibles

Quel avenir pour le centre de tri de Noth?

Le passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) le 1^{er}septembreprochain, induitlerecours à destechniques plus à la pointe que celles utilisées au centre de tri de Noth. Mais si l'ECT a pour conséquence la fermeture de cette installation de tri, Evolis 23 compte bien lui donner un nouveau rôle très prochainement.



Lorsqu'il a débuté son activité en **1999**, personne n'aurait pu s'imaginer que plus de vingt ans plus tard, le centre de tri de Noth devrait fermer ses portes.

Tout d'abord parce que ses équipements étaient des plus efficients et d'autre part parce qu'il n'était pas envisageable à l'époque qu'autant de recyclables soient collectés pour être traités sur notre territoire.

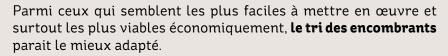
Cette unité de tri des déchets ménagers et assimilés non souillés, issus de la collecte sélective, œuvre depuis 1999 pour 88 communes creusoises, soit près de 63 000 habitants.



Des projets à l'étude

Si le bâtiment du centre de tri est devenu largement sous-dimensionné au regard des contraintes techniques induites par l'Extension des Consignes de Tri, il n'est pas envisageable de laisser à l'abandon des installations toujours en ordre de marche.

C'est pourquoi différents projets sont à l'étude.



En effet, aujourd'hui, nombre des matières retrouvées dans les encombrants pourraient être valorisées du fait d'erreurs de tri initiales ou de filières de recyclage émergentes (plastiques durs, polystyrène...) ou de filières dont la mise en place dans certaines déchèteries du territoire n'est pas possible faut de place (meubles).

La fin du tri des recyclables sur le site de Noth permettrait une réorientation de cet outil industriel vers le tri des encombrants.

Soyons rassurés, le centre de tri de Noth est donc en passe d'être recyclé...





Pour plus d'informations :

- → sur le site Internet www.evolis23.fr→ Ligne Info Déchets
- → **Ligne Info Dechets** 05 55 89 86 06

filières

Éco-Mobilier



ÉCO-MOBILIER

Vos meubles sont recyclés grâce à la filière éco-mobilier

Vous avez fait le tri et rangé votre logement et ne savez plus quoi faire de certains meubles? Des solutions existent! Venez déposer vos meubles hors d'usage à Recyclabulle ou dans les caissons ressourcerie des déchèteries et s'ils ne sont plus en état, une filière de valorisation existe à la déchèterie de Guéret.

Que faire des meubles que je ne souhaite pas garder?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- S'ils sont encore en état : les revendre ou les donner à une association ou à Recyclabulle (soit directement sur leurs magasins, soit dans les caissons dédiés en déchèterie).
- S'ils sont cassés : les apporter à la benne Eco-mobilier, à la déchèterie de Guéret.

Quels meubles sont concernés pour la filière de valorisation Eco-mobilier?

- **Salle de bain**: meubles, quincaillerie et autres accessoires...
- Mobiliers technique : bureaux, chaises, blocs tiroirs à roulettes, casiers industriels, cloisonnettes...
- Cuisine: caissons de cuisine hauts et bas, façades et portes, plateaux et plans de travail, range-bouteilles, range-couverts, chaise haute bébé...
- Brico, déco, jardin et loisirs: panneaux tous matériaux, établis, tables et chaises de jardin, sièges, canapés et assises de jardin, balancelles, matelas de camping ...
- Rangement & Aménagement :
 placards, rangements et éléments
 d'aménagement (sur mesure ou
 non), armoires, dressings, penderies,
 portes (coulissantes ou non),
 accessoires et revêtements, boîtes
 et blocs de rangement, housses et
 textiles d'ameublement, poignées

de porte, tringles, coulisses à tiroirs, charnières, étagères...

- Literie et chambre : sommiers, matelas, lits, têtes de lit, couettes, oreillers, pieds de lit, lattes de sommier, tables de chevet, boîtes de rangement, lits bébé...
- Salon & pièce à vivre: tables, chaises, sièges, canapés, coussins, meubles bars, tables gigognes, buffets, bahuts...



874 052

C'est le nombre de tonnes de meubles collectés en 2019.

Mes meubles sont encore en état de marche?

Un caisson
« Ressourcerie » se
trouve dans toutes
les déchèteries
du territoire pour
accueillir vos meubles
et objets encore en
état de marche. Ils
seront récupérés
par Recyclabulle et
pourront vivre une
deuxième vie auprès
d'un nouveau foyer!



En savoir plus:

> sur la filière éco-mobilier : www.eco-mobilier.fr/

Que deviennent mes meubles, une fois jetés dans la benne éco-mobilier?

Its sont tries par matiere pour etre recycles ou valorises sous forme d'énergie.

- Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.
- La mousse (matelas par exemple) peut être utilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de sport.
- Les matières rembourrées (canapés) peuvent être broyées pour servir de combustible dans les cimenteries.
- Les plastiques (chaise de jardin) peuvent servir à fabriquer des tuyaux.

prévention déchets

Pour vous débarrasser simplement de vos branches, tailles de haies, ... rien de mieux que le broyage. Le produit ainsi obtenu pourra être utilisé sous forme de paillis pour vos parterres et vos massifs.

Broyer ses déchets

Avec une tondeuse

Pour de petits volumes, il est possible de broyer les tailles de haies fraîches directement avec une tondeuse thermique! (jusqu'à 1 cm de diamètre maximum).

Avec un broyeur à végétaux

Evolis 23 propose à ses usagers un service gratuit de prêt de broyeurs individuels permettant le broyage de petites et moyennes branches (4 cm de diamètre max).

Depuis cet été, la flotte de broyeurs a été intégralement renouvelée.

Les broyeurs sont prêtés pour une durée de 48 heures maximum. Ce service est proposé en partenariat avec les magasins Gamm'Vert.

Pour les déchets verts plus gros (jusqu'à 15cm de diamètre), Evolis 23 propose également un service de broyage à domicile (avec déplacement d'un agent habilité). Ce service est payant.

Plus d'infos sur ces différents services :

→ www.evolis23.fr/broyeurs/

Recycler mes branches

Rien ne se perd, tout se transforme! Au lieu de broyer vos branches, vous pouvez aussi décider de les réutiliser! Voici de quoi vous donner des idées:

- faire des tuteurs pour vos plantations.
- faire des piquets pour vos barrières.
- en faire du bois de chauffage pour allumer le barbecue ou le poële.
- les utiliser pour construire une palissade occultante, ou encore une haie sèche, ...







Chiffres

338 : c'est le nombre d'utilisateurs actifs du service

5 : c'est le nombre de broyeurs mis à disposition des usagers

200 : c'est en moyenne, le nombre de prêts de broyeur par année

33 : c'est le nombre d'opérations de broyage à domicile menées en 2019 soit un volume détourné de 515m³

Pour plus
d'informations:
→ consultez le site
Internet
www.evolis23.fr

Vous ne recevez pas la lettre infodéchets? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06













